



LIVRET D'ACCUEIL

Etablissement et Service d'Aide par le Travail



ESPACES VERTS



CONFECTION
REPASSAGE



IMPRIMERIE



CONDITIONNEMENT
ASSEMBLAGE
INDUSTRIEL

BLANCHISSERIE



MAÇONNERIE



MENUISERIE

ENTRETIEN DES
LOCAUX



SOMMAIRE

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :	4
HISTORIQUE :	4
LOCALISATION :	5
LES VALEURS DE L'ETABLISSEMENT :	5
QU'EST-CE QU'UN ESAT ?.....	5
NOS ATELIERS	6
<i>Nos Ateliers à Glandon et à Isle</i>	6
<i>Nos Ateliers exclusivement à Isle</i>	7
VOTRE ADMISSION	10
CONDITIONS.....	10
<i>A fournir pour votre dossier administratif :</i>	10
<i>A fournir pour le dossier médical :</i>	10
STATUT	11
PROJET PERSONNALISE	11
FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL :	11
HORAIRES DE TRAVAIL	11
LES REPAS DU MIDI	11
CONGES	11
REMUNERATION.....	11
FOURNITURE ET ENTRETIEN DES VETEMENTS DE TRAVAIL ET EQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)	12
MODALITES DE TRANSPORTS.....	12
LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF ET LES ACTIVITES DE SOUTIEN	12
FORMATION :	13
R.A.E. RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE	13
L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET PARA-MEDICAL.....	13
DEMARCHES ADMINISTRATIVES :	13
MUTUELLES :	13
VOS DROITS ET DEVOIRS EN TANT QU'USAGERS.	14
VOS DROITS.....	14
<i>L'accès à votre dossier</i>	14
<i>Traitement informatique des données</i>	14
<i>Contestation / Recours à un Médiateur :</i>	14
<i>Le respect de vos croyances et pratiques religieuses</i>	14
<i>Participation à la vie de l'établissement et instances représentatives :</i>	14
<i>La promotion de la bientraitance</i>	15
VOS DEVOIRS :	15
<i>Respect du règlement de fonctionnement</i>	15
<i>Vie commune</i>	15
<i>Tabac</i>	15
<i>Les boissons alcoolisées et substances illicites</i>	15
COORDONNEES ET ACCES :	16
ANNEXES	
• Chartre des droits et libertés de la personne accueillie	
• Règlement de fonctionnement	
• Liste des Personnes qualifiées	
• Liste des membres du Conseil de la Vie Sociale	
• Carte des horaires du transport pour le site d'Isle	

Vous avez choisi de travailler à l'ESAT du Centre Départemental de Travail Protégé d'Isle et Glandon (CDTPI). Nous sommes heureux de pouvoir vous y accueillir.

Vous serez accompagné par une équipe de professionnels impliqués dans l'élaboration et la réalisation de votre projet personnalisé.

Ce livret d'accueil a pour objectif de faciliter votre intégration au sein de votre nouveau milieu professionnel. Vous y trouverez toutes les informations pratiques dont vous pourriez avoir besoin ainsi que vos droits et devoirs. En annexe, vous sera remis un règlement de fonctionnement retraçant les obligations que vous devez respecter.

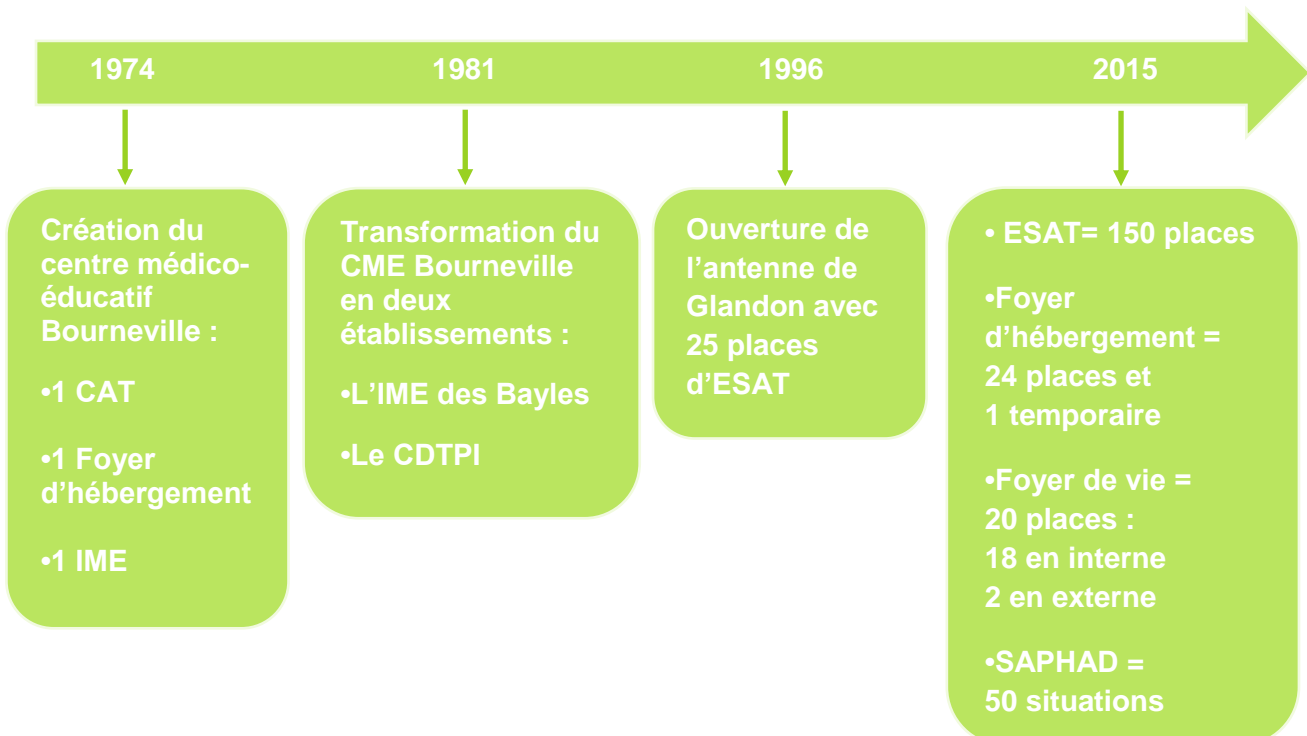
Soyez assuré que nous sommes à votre disposition pour réaliser votre projet, avec votre participation.

Le directeur

PRESENTATION DE L'ETABLISSEMENT :

HISTORIQUE :

Historiquement, le CDTPI est l'émanation de l'hôpital psychiatrique de Naugeat



LOCALISATION :

Le CDTPI est composé de deux sites :



*Siège et site principal : **ISLE***
18-20 avenue des Bayles

ESAT
de 120 travailleurs
Foyer d'hébergement
de 12 places
Foyer de vie
de 20 places



GLANDON
La Chabanie - 1 chemin du Verger

ESAT
de 30 travailleurs
Foyer d'hébergement
de 12 places + 1 temporaire

Des plans d'accès sont disponibles en dernière page.

LES VALEURS DE L'ETABLISSEMENT :

Le CDTPI défend des valeurs auxquelles le personnel est profondément attaché.

Quelle que soit la structure évoquée (ESAT, Foyer de vie, Foyer d'hébergement, SAPHAD), nous y retrouvons une organisation centrée sur l'humain. Nous partageons l'objectif de faire évoluer les personnes accueillies en œuvrant pour leur épanouissement social et professionnel.

Ainsi, nos valeurs sont fondées sur :

- La recherche permanente du bien-être des personnes accueillies ;
- Le maintien d'un esprit positif associé à un esprit d'équipe ;
- L'adaptation aux particularités de chaque personne accueillie et le respect de la liberté des idées et des croyances
- L'écoute, l'encouragement aux échanges permettant à chacun de s'exprimer ;
- La volonté de faire évoluer chaque personne accueillie vers un maximum d'autonomie;
- Le rejet de tout type de violence et de discrimination ;
- L'égalité en droit des personnes accueillies ;
- Le respect de la dignité et de la citoyenneté.

QU'EST-CE QU'UN ESAT ?

Les établissements et services d'aide par le travail (ESAT) visent à faire accéder à une vie professionnelle, des personnes handicapées momentanément ou durablement, dans l'incapacité d'exercer une activité professionnelle en entreprise.

L'action des ESAT répond à une double finalité : elle offre des possibilités d'activités à caractère professionnel variées, mais également un soutien médico-social et éducatif ayant pour but de favoriser l'épanouissement personnel et social des personnes accueillies.

NOS ATELIERS

NOS ATELIERS A GLANDON ET A ISLE

ESPACES VERTS

Description :

Entretien des parcs et jardins, tonte des pelouses, tailles de haies et arbustes, débroussaillage, ramassage de feuilles, pose de paillage, ...



Spécificités :

Apprécier le travail en plein air
Apprécier le contact avec les clients

Charte zero pesticides

Clients :

Collectivités,
établissements publics,
particuliers, entreprises,
agences immobilières,
etc.



BLANCHISSERIE

Description :

Nettoyage, séchage, repassage du linge, travail informatisé (scan pour expédition du linge), travail avec des machines semi-industrielles



Spécificités :

Travail selon des normes précises d'hygiène dites "R.A.B.C"

Clients :

Maisons de retraite, hôpitaux,
collectivités, associations,
particuliers, etc.



NOS ATELIERS EXCLUSIVEMENT A ISLE

CONDITIONNEMENT ASSEMBLAGE INDUSTRIEL

Description :
Assemblage; conditionnement;
contrôle qualité, mise sous film
etc.



Spécificités :

Aimer le travail minutieux



Clients :
Entreprises industrielles
de la région

IMPRIMERIE

Description :
Impression offset, impression
numérique (billetterie diverse,
carnets autocopiants, bulletins
municipaux, etc.)



Spécificités :

Petite équipe
Possibilité d'effectuer des travaux
de sous-traitance (mise sous plis,
mailing, pliage, etc.)

Clients :

Maisons de retraite, hôpitaux,
collectivités, associations,
particuliers, etc.



MENUISERIE

Description :
Fabrication et pose, fabrication
d'armoires, tables, portes
d'entrée, volets en bois,
aménagement de cuisine etc.



Spécificités :

Respecter les règles de sécurité
dûes aux machines dangereuses,
Côtayer les clients



Clients :

Particuliers et collectivités



MAÇONNERIE

Description :
Petite maçonnerie : maçonnerie de
pierres, pose de pavés, construction
de garages et clôtures, réalisation de
chappes et béton décoratif,...



Spécificités :

Cotoyer les clients
Apprécier le travail en plein air



Clients :

Particuliers, agences immobilières et
collectivités

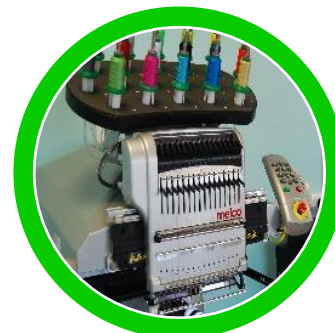


CONFECTION / REPASSAGE

Description :
Confection, traçage, coupe, montage, finition, broderie, retouches, repassage pour des particuliers



Spécificités :
Travailler sur des machines industrielles
Apprécier le travail minutieux et varié



Clients :
Particuliers, établissements et collectivités

ENTRETIEN

Description :
Réparation des différentes machines des ateliers, entretien des véhicules de l'établissement, petite plomberie, peinture, pose de carrelage



Spécificités :
Travailler dans une petite équipe
Etre polyvalent

Clients :
CDTPI et autres établissements

HYGIENE ET ENTRETIEN DES LOCAUX

Description :
Prestations de nettoyage et ménage de locaux



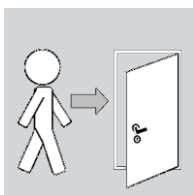
Spécificités :
Travailler dans une petite équipe, travailler à l'extérieur

Clients :
CDTPI, collectivités, entreprises



VOTRE ADMISSION

CONDITIONS



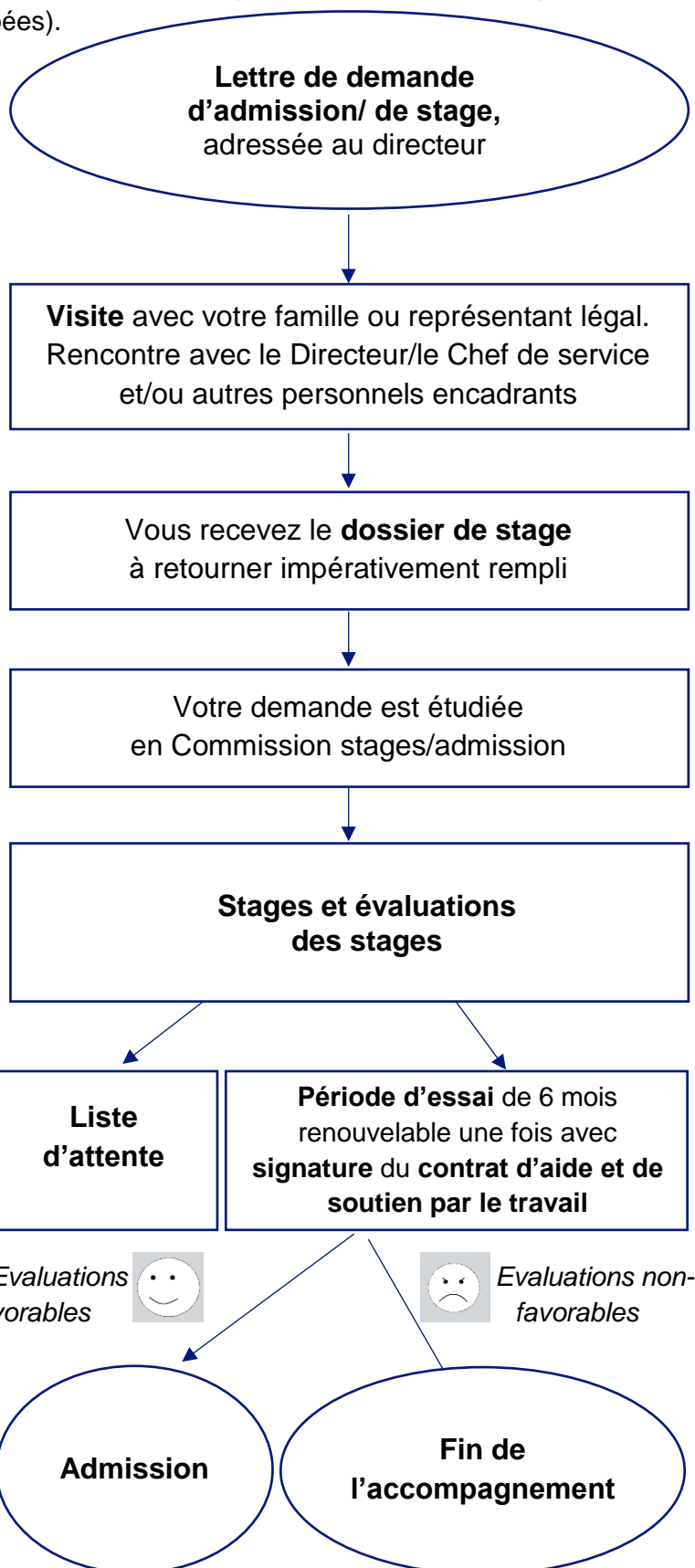
Pour être accueilli(e) au CDTPI, vous devez être majeur (mineur sous conditions) et bénéficier d'une orientation ESAT, délivrée par la MDPH (maison départementale des personnes handicapées).

A FOURNIR POUR VOTRE DOSSIER ADMINISTRATIF :

- La notification de votre orientation en ESAT
- Une copie de votre livret de famille
- Une copie de la carte d'identité
- 2 photos d'identité
- Une copie des cartes de sécurité sociale et de mutuelle
- Un relevé d'identité bancaire
- Un justificatif de domicile
- Une copie de la carte d'invalidité
- Un justificatif des prestations reçues (AAH, APL ou ALS, etc.)
- Une attestation de responsabilité civile
- Jugement mentionnant une protection juridique

A FOURNIR POUR LE DOSSIER MEDICAL :

- Votre carnet de santé
- Votre dernière ordonnance en cours
- Tout renseignement médical utile à transmettre au médecin de l'établissement



STATUT

Le travailleur admis à l'ESAT n'est pas un salarié au sens du droit du travail, sauf pour les règles d'hygiène, de sécurité et de médecine du travail pour lesquelles il relève du droit du travail.

Il n'est pas lié à l'établissement par un contrat de travail mais par un **contrat de soutien et d'aide par le travail**.

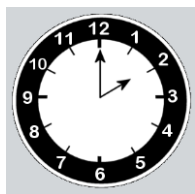
PROJET PERSONNALISE

Dans le cadre de votre accompagnement personnalisé, nous étudierons avec vous, votre famille et/ou représentant légal, vos besoins et demandes afin de fixer vos objectifs. Votre **projet personnalisé** fera l'objet d'une réactualisation chaque année.

La discrétion professionnelle à laquelle l'ensemble du personnel de l'établissement est soumis protège les informations concernant votre prise en charge.

FONCTIONNEMENT ET CONDITIONS DE TRAVAIL :

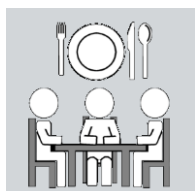
HORAIRES DE TRAVAIL



Conformément à la législation, la durée de travail est de **35 heures par semaine**.

	Du lundi au jeudi	Le vendredi
MATIN	8h15-12h30	8h15-12h30 avec sortie du CDTPI prévue à 13h15 après le repas
APRES MIDI	13h10-16h45	

LES REPAS DU MIDI

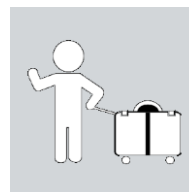


Les repas sont pris à la restauration du CDTPI à Isle et à Glandon. Ils seront retenus sur votre fiche de paie à la fin du mois. Une

commission menus à laquelle siègent les représentants des usagers se réunit tous les trimestres.

Les régimes alimentaires sont assurés sur prescription médicale. Les repas en fonction des religions seront pris en compte.

CONGES



Vous avez droit à **25 jours ouvrés de congés annuels** auxquels se rajoutent **5 jours de compensation du temps de travail**. Un planning est

arrêté après avis du Conseil de la Vie Sociale. Il est établi sous réserve du fonctionnement particulier de certains ateliers, visant à assurer la continuité de certains services.

REMUNERATION



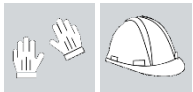
Dès votre entrée à l'ESAT, vous avez droit à une rémunération garantie. Celle-ci se compose d'une rémunération du travail, payée par l'employeur en fonction d'un barème de notation, et d'un complément de rémunération versé par l'Etat. Vous avez droit à l'allocation adulte handicapé dans la mesure où le cumul de la rémunération garantie et l'AAH n'excède pas 100% du Smic brut pour une personne

seule.

FOURNITURE ET ENTRETIEN DES VÊTEMENTS DE TRAVAIL ET ÉQUIPEMENTS DE PROTECTION INDIVIDUELLE (EPI)

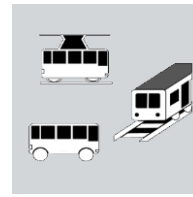


Pour des raisons de sécurité, le port des **tenues de travail** et des **équipements de protection individuelle (EPI)** est obligatoire.



L'établissement s'engage à fournir les vêtements de travail et EPI. Le lavage et la retouche des tenues sont à la charge du CDTP.

MODALITES DE TRANSPORTS



Des **lignes de bus** proposées par la ville de **Limoges (TCL)** sont à proximité de l'établissement, facilitant l'accès à ce dernier.

Un **bus/navette** est à également votre disposition dans l'établissement matin et soir, et ce tous les jours de la semaine. Il récupère et dépose les usagers de l'établissement à des arrêts prédéfinis sur le circuit prévu (se référer à la carte détaillée).

Un arrêt est prévu à la gare de Limoges-Bénédictins, pour que les usagers puissent prendre le train comme autre moyen de locomotion.

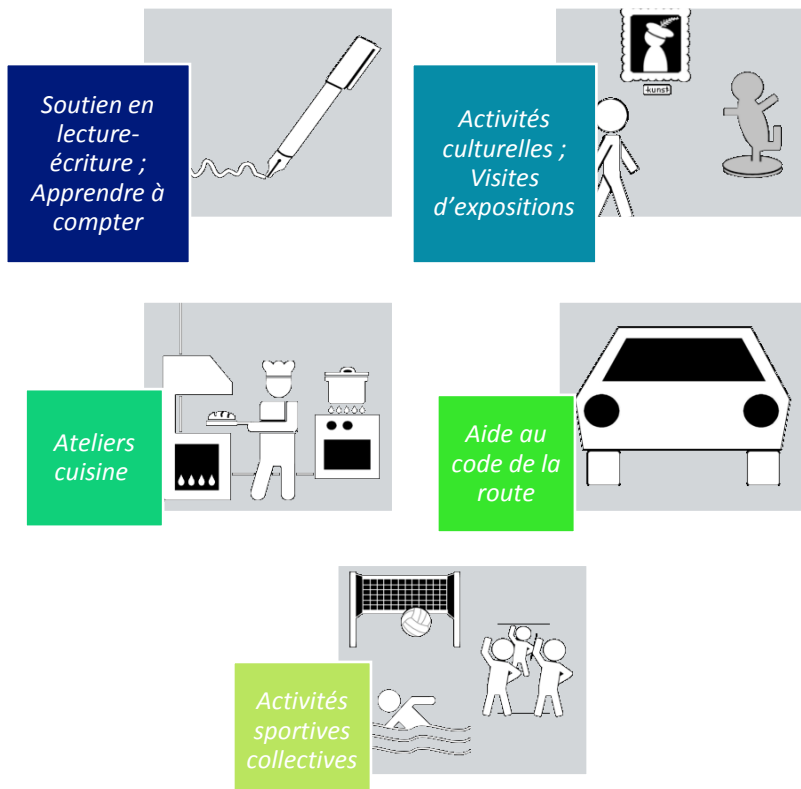
LE SERVICE SOCIO-EDUCATIF ET LES ACTIVITES DE SOUTIEN

Les activités de soutien désignent l'ensemble des modalités de mise en œuvre d'une démarche d'accompagnement de la personne au sein de l'E.S.A.T. Elles sont inhérentes à la mission de l'établissement et rappelées dans les textes, conformément au cadre réglementaire.

La mission du service socio-éducatif consiste à mettre à votre disposition un soutien socio-éducatif visant à apporter à chacun des possibilités maximales d'accès à l'autonomie et à son épanouissement personnel pour aller vers une réelle citoyenneté.

Ce soutien s'articule principalement autour d'activités de maintien, de développement des acquis et des compétences et d'activités d'expression. Ces activités évoluent dans le temps et sont choisies selon vos besoins, vos demandes et les capacités de l'établissement. Elles sont toujours en adéquation avec vos souhaits et votre projet personnalisé.

Quelques exemples :



Ces activités de soutien incluses dans vos heures de travail n'ont pas de caractère obligatoire.

FORMATION :

Vous êtes accompagné dans votre travail par des moniteurs d'atelier qualifiés. En complément, vous bénéficiez d'un droit à la formation pour enrichir vos compétences professionnelles et valoriser votre travail au quotidien. Vous pourrez suivre des formations comme la prévention des troubles musculo-squelettiques ; l'hygiène en blanchisserie ; la conduite de tondeuses autoportées ; l'utilisation de transpalettes ; le port des EPI et la sécurité au travail ; etc...

R.A.E.

RECONNAISSANCE DES ACQUIS DE L'EXPERIENCE

Le CDTPI a mis en place le dispositif RAE qui vise à faire reconnaître vos savoir-faire et valider les acquis professionnels liés à votre expérience en ESAT, au regard d'un référentiel métier.

Cette démarche est conduite et encadrée par les moniteurs. Pendant quelques mois, vous travaillerez conjointement et en fonction de vos capacités afin de vous préparer à l'épreuve où un jury viendra évaluer vos compétences. A votre réussite, vous sera remise une attestation officielle.

L'ACCOMPAGNEMENT MEDICAL ET PARA-MEDICAL

Medecin psychiatre

- Le mardi matin
- Le jeudi après-midi tous les 15 jours

Psychologue

- Le mardi
- Le jeudi
- Le vendredi après-midi tous les 15 jours

Infirmière

- Le lundi, mardi, jeudi de 8h à 17h
- Le mercredi de 8h à 14h30
- Le vendredi de 8h à 15h30



Un service médical et para-médical est à votre disposition au CDTPI.

N'hésitez pas à prendre rendez-vous avec ces professionnels en cas de besoin. Ils peuvent aussi faire le lien avec votre médecin traitant si nécessaire et/ou vous orienter vers d'autres professionnels.

DEMARCHES

ADMINISTRATIVES :



Le service administratif est à votre disposition pour vous aider dans les démarches administratives (auprès de la MDPH, de la CPAM, de la CAF...)

MUTUELLES :

Vous êtes libre d'adhérer à la mutuelle de votre choix.

Cependant l'établissement vous donne la possibilité d'adhérer à une mutuelle à des conditions négociées. Les tarifs peuvent vous être remis sur demande.

VOS DROITS ET DEVOIRS EN TANT QU'USAGERS.

VOS DROITS

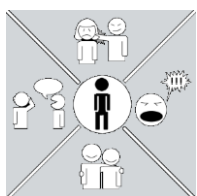
En tant qu'usager, vous bénéficiez de droits énoncés dans la « **Charte des droits et libertés de la personne accueillie** », que vous trouverez en annexe.

L'ACCES A VOTRE DOSSIER

Parmi vos droits figure notamment l'accès à votre dossier. Vous pouvez accéder à votre dossier sur demande écrite à la Direction de l'établissement.

Vous pouvez également demander à votre médecin traitant ou à tout autre médecin de votre choix de prendre connaissance de l'ensemble de votre dossier médical.

CONTESTATION / RECOURS A UN MEDIATEUR :



En cas de problème vous avez la possibilité de contacter le Directeur de l'établissement, afin de prendre un rendez-vous.

Si vous le jugez nécessaire, vous pouvez gratuitement, vous ou votre représentant légal, faire appel sur simple demande à un médiateur. Vous pouvez choisir le médiateur sur la liste des personnes qualifiées de votre département, jointe en annexe. Ces médiateurs sont prévus pour assister et orienter toute personne en cas de désaccord avec l'établissement.

LE RESPECT DE VOS CROYANCES ET PRATIQUES RELIGIEUSES

La pratique de votre religion peut être facilitée si vous en faites la demande.

L'ensemble du personnel est tenu de respecter vos opinions et vos croyances.

Vous êtes soumis à un principe de laïcité, c'est-à-dire que ce droit à la pratique religieuse s'exerce dans le respect de la liberté d'autrui et sous réserve que son exercice ne trouble pas le fonctionnement de l'établissement.

TRAITEMENT INFORMATIQUE DES DONNEES

Votre admission à l'ESAT du CDTPI conduira le personnel à saisir informatiquement des informations vous concernant.

En application de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978, vous pouvez avoir accès aux informations nominatives qui vous concernent. Il vous suffit pour cela de vous adresser à la direction de l'établissement.

PARTICIPATION A LA VIE DE L'ETABLISSEMENT ET INSTANCES REPRESENTATIVES :

Vous êtes invité(e) à participer à la vie de l'établissement notamment :



- Par des groupes de travail ou de réflexion, où un appel à candidature se fait par l'intermédiaire de note de service ou par votre moniteur d'atelier.
- Par le **Conseil de la Vie Sociale (CVS)** : c'est un lieu d'échange permettant aux travailleurs de s'exprimer sur leur quotidien. Il se réunit tous les trimestres. Il est présidé par un représentant des personnes accueillies. Les représentants des usagers sont élus pour trois ans. Il vous est possible de vous adresser à vos représentants au sein de l'établissement et de prendre connaissance des comptes-rendus du CVS. La composition du CVS est jointe en annexe

LA PROMOTION DE LA BIENTRAITANCE

La bientraitance est tout ce qui favorise votre bien-être, en prenant en compte vos besoins et les différences de chacun.

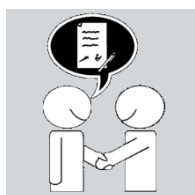
Toute personne intervenant à l'ESAT est tenue de signaler au directeur les faits de violence ou maltraitance dont elle est témoin, par oral et par écrit. Elle est alors protégée, conformément à la législation en vigueur, et ne pourra encourir aucune discrimination dans son emploi pour son témoignage.

Si vous êtes victime de maltraitance n'hésitez pas à informer ou à faire signaler les faits à la Direction de l'établissement par le biais de votre moniteur d'atelier, du chef de service ou de l'infirmière du CDTP. La Direction vous apportera une réponse immédiate tout en préservant votre anonymat.

Il est important de noter qu'en cas de problème votre moniteur d'atelier, votre chef de service ou le service socio-éducatif peuvent vous recevoir à tout moment et éventuellement prendre un rendez-vous avec la Direction en cas de besoin.

VOS DEVOIRS :

RESPECT DU REGLEMENT DE FONCTIONNEMENT

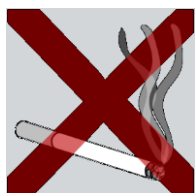


Vous devez vous conformer au **règlement de fonctionnement** que vous trouverez en annexe et respecter les termes du **contrat de soutien et d'aide**

par le travail qui vous lie à l'établissement.

Tout manquement à ces règles fera l'objet d'une fiche d'incident qui se retrouvera dans votre dossier. En cas d'incident grave, une rupture du contrat et la fin de l'accompagnement pourra être envisagée.

TABAC



Pour des raisons d'hygiène et surtout de sécurité et conformément à la législation en vigueur, il est formellement interdit de fumer dans les locaux et dans

les véhicules de l'établissement.

Le tabac nuit gravement à votre santé ainsi qu'à celle de votre entourage. Toute l'équipe éducative et médicale est également là pour vous conseiller et vous aider.

VIE COMMUNE

La vie à l'ESAT nécessite le respect d'autrui. Votre tenue ainsi que votre comportement ne doivent pas heurter votre entourage.

Les biens et équipements de l'ESAT sont à respecter pour la sécurité de tous.

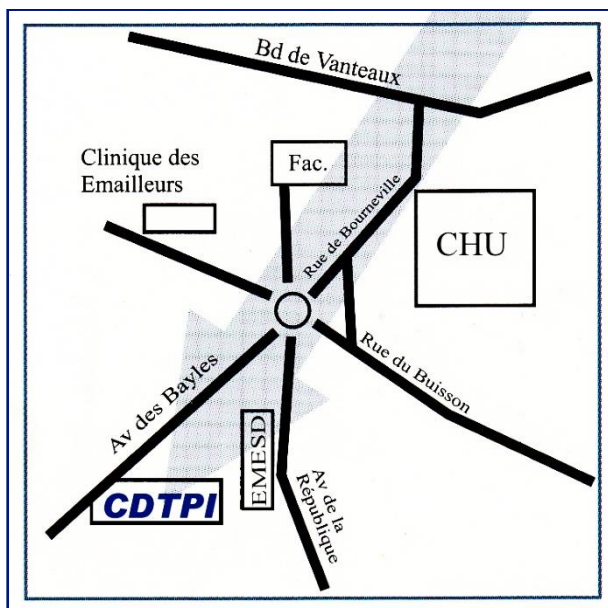
LES BOISSONS ALCOOLISEES ET SUBSTANCES ILLICITES

L'introduction et la consommation d'alcool ou de substances illicites (drogues...) sont formellement interdites dans l'enceinte de l'établissement.



Le non-respect de cette règle engendrera un rapport transmis à la direction et une sanction sera prise (mise à pied, exclusion...).

COORDONNEES ET ACCES :



Site principal d'Isle :

**18-20 avenue des Bayles
87170 ISLE**

Tél : 05.55.49.10.00

Fax : 05.55.49.10.19

E-mail : administration@cdtpi.fr

Horaires d'accueil

(services administratifs) :

Du lundi au jeudi

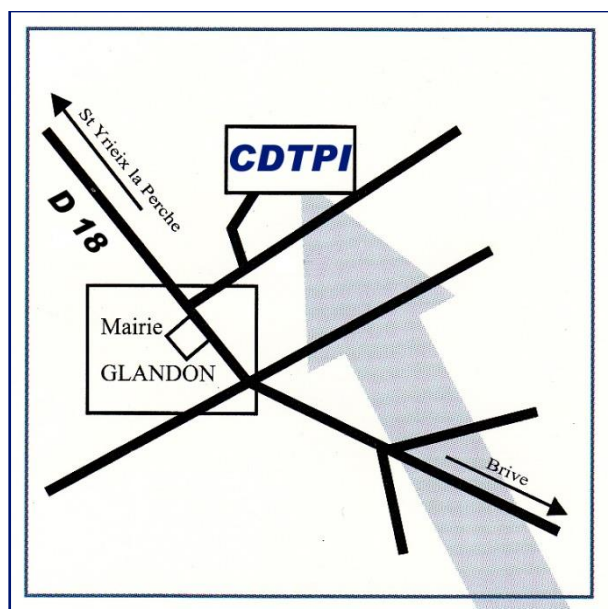
de 8h15 à 12h30

et de 13h10 à 16h45

Le vendredi

de 8h15 à 12h30

et de 13h10 à 15h15



Site de Glandon :
Espace René Teulade

La Chabanie

1 chemin du Verger

87500 GLANDON

Tél : 05.55.75.09.49

Fax : 05.55.08.19.10

E-mail : esatglandon@cdtpi.fr

Horaires d'ouverture :

Du lundi au jeudi

de 8h15 à 12h30

et de 13h10 à 16h45

Le vendredi

de 8h15 à 12h30

et de 13h10 à 15h15